

RÈGLEMENT 2018 (MAJ 03/03/18)

ORGANISATION :

Le trail nature « Entre Save et Galop » est organisé par l'association COVS (Club Omnisport de la Vallée de la Save) Loi 1901.

DATE DE LA MANIFESTATION :

Dimanche 08 avril 2018.

COURSES :

Ce trail vous propose 4 circuits, dont 1 est également ouvert à la Marche Nordique.

Les parcours sont à 95% effectués sur des sentiers, selon la distance, ils parcourent les communes de St Paul sur Save, Bretx, Menville et Thil.

- « L'Entrée » 8km,
- « La Save » 13km,
- « Le Galop » 22km,
- « Le Saut » 32km,
- « La Marche Nordique » 8km,
- « Les Galopins » course gratuite pour les enfants de 6ans à 12 ans.

Les courses du 8km et 13km sont ouvertes au CANICROSS (matériel obligatoire : harnais et laisse).

°Selon les limites d'âge imposées par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme).

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS ET LIMITES D'ÂGES° :

Le nombre total de participants sera limité à 1.000 (Marcheurs inclus) :

- « L'Entrée » 8km : né(e) en 2002 (Cadet) et avant,
- « La Save » 13km : né(e) en 2002 (Cadet) et avant,
- « Le Galop » 22km : né(e) en 1998 (Espoir) et avant,
- « Le Saut » 32km : né(e) en 1998 (Espoir) et avant.

INSCRIPTIONS ET TARIFS :

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire uniquement.
Pour les groupes merci de nous consulter au 06.09.24.20.42.

Tarifs :

- « L'Entrée » 8km = 11€
- « La Save » 13km = 13€
- « Le Galop » 22km = 15€
- « Le Saut » 32km = 18€
- « La Marche Nordique » 8km = 8€

Inscriptions :

Les inscriptions en ligne seront closes le Jeudi 05 Avril à minuit.

Possibilité de s'inscrire le samedi après-midi, 07 avril, (à partir de 17h) veille de la course (sous réserve de disponibilité).

Option repas (à souscrire sur le site au moment de l'inscription) :

Adulte : 12€

Enfant : 8€ (moins de 12 ans)

GARANTIE D'ANNULATION :

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

CERTIFICAT MÉDICAL :

La participation à l'une des épreuves du trail « Entre Save et Galop » est soumise à la présentation obligatoire :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), en cours de validité à la date de la manifestation ;

D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

D'une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM) ou la Fédération Française de Triathlon (FF Tri), en cours de validité à la date de la manifestation ;

D'une licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ou l'Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou de la marche en compétition, ou sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ces documents sont à déposer obligatoirement (et uniquement) sur le site dédié aux inscriptions (au format numérique) ou à envoyer par courrier postal à :

« VINCENT Laurence

« Entre Save et Galop »

173 vieux chemin de LAUNAC

31530 ST PAUL SUR SAVE »

Aucune inscription ne sera validée en l'absence d'un certificat médical conforme au plus tard 2 jours avant la course.

ASSURANCES :

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance N°4054749H souscrite auprès de la MAIF .

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les R.T.S. de cette discipline seront appliquées.

ÉQUIPEMENT :

Les épreuves du Trail Entre Save Et Galop se font en semi-autonomie.

Le Galop (22km) et le Saut (32km) : une réserve d'eau de 1L minimum, des barres et/ou gels énergétiques, un sifflet, et une couverture de survie.

Marche nordique : bâtons obligatoires.

Canicross : harnais pour le maître et le chien, laisse.

Attention, des contrôles pourront avoir lieu au moment du départ, mais également durant les courses.

CANICROSS :

Autorisé seulement sur les parcours des 8km et 13Km.

Départ des canicrosses après les autres coureurs.

PÉNALTÉS ET MISE HORS COURSE :

Assistance extérieure interdite sous peine de mise hors course.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs et bénévoles.

Nota : en cas de conditions météorologiques trop défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, les horaires peuvent être modifiés, sans aucun préavis.

DOSSARDS ° :

Les dossards sont remis individuellement à chaque coureur.

Seule l'organisation peut décider de rouvrir les inscriptions ou valider une autre inscription suite à un désistement.

Pour les pré-inscrits :

La veille de la course samedi 07 avril 2017 :

De 10h à 15h u magasin Chullanka de Toulouse (ZAC Carrefour - 10 Boulevard de l'Europe - 31120 Portet-sur-Garonne)

De 17h à 18h au stade.

Le jour de la course :

De 07h30 à 09h pour le Saut (32km), le Galop (22km) et la Save (13km).

Jusqu'à 09h30 pour l'Entrée (8km) et la Marche Nordique (8km).

Pour les inscriptions (selon disponibilités) :

La veille de la course samedi 07 avril :

De 17h à 18h au stade.

Le jour de la course :

De 07h30 à 08h30 pour le Saut (32km), le Galop (22km) et la Save (13km).

Jusqu'à 09h00 pour l'Entrée (8km) et la Marche Nordique (8km).

° L'organisation se réserve la possibilité de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Le dossard devra être porté de façon visible (en permanence et durant toute la course).

SÉCURITÉ :

Les secours seront assurés par des secouristes, un médecin, et des signaleurs. Un numéro de téléphone d'URGENCE sera communiqué.

Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent en être immédiatement informés.

Le médecin pourra mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Seul le médecin est habilité à prendre cette décision. Dans ce cas le dossard sera retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Tout abandon doit être signalé par le coureur au contrôle le plus proche, le dossard devra être rendu. Cette information est très importante afin d'éviter des recherches inutiles.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, le départ peut être annulé, la course peut être interrompue, le parcours peut être modifié, sans aucun préavis des organisateurs.

L'organisation est couverte par une garantie responsabilité civile.

Les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une responsabilité civile ou de vérifier auprès de leur assureur si cette garantie est acquise lors de sinistres survenus sur une telle manifestation.

Les non licenciés doivent également s'assurer eux-mêmes en « individuelle accident ».

En cas de contestation, les décisions de l'organisation sont sans appel.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course.

Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES :

Pour chaque course : classement et récompenses aux trois premiers hommes et femmes au scratch.

Pour les Galopins : médaille pour tous les enfants.

AIDE AUX CONCURRENTS :

Vous devez assistance à toute personne en danger quel que soit votre intérêt au classement final.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.
Ne laissez pas seule une personne blessée.

CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Vous autorisez l'organisation et le Trail « Entre Save et galop » à utiliser vos adresses e-mail pour vous contacter pour l'épreuve mais également pour la fin de saison 2017-2018 et la saison 2018-2019.

DROITS A L'IMAGE :

Chaque participant et accompagnateur autorise expressément l'organisation à utiliser ou à faire utiliser, reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et tout élément les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion des courses du Trail « Entre Save et Galop » ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

RESPECT DE LA NATURE :

Par respect de l'environnement, les coureurs s'engagent à ne rien jeter au sol (déchets, papiers, plastiques, ...) et à respecter la faune, la flore et les cultures sous peine de sanctions ou de mise hors course.

Afin que chaque concurrent et accompagnateur soit sensibilisé à la notion de course propre et citoyenne, l'organisation mettra en place, à chaque ravitaillement ainsi qu'à l'arrivée, des containers afin que les coureurs puissent se débarrasser des gobelets et autres déchets. Tout concurrent qui jettera des détritrus hors de ces containers sera susceptible d'être disqualifié de la course.

LES BÉNÉVOLES :

Ne les oubliez pas, ils sont là - 100% bénévoles - pour vous aider et veiller à votre sécurité sur le parcours (ce qui ne vous empêche pas non plus de respecter le code de la route sur les traversées de route).

C'est grâce aux bénévoles, à leur présence et à leur disponibilité que ce Trail peut avoir lieu depuis 9 ans maintenant !!!

LES PROPRIÉTAIRES :

Ils nous accordent chaque année leur confiance et vous permettent de traverser leurs propriétés, découvrant ainsi des chemins privés et fermés le reste de l'année.

DAME NATURE :

Tous les coureurs sont tenus de respecter l'environnement, la faune, la flore et les cultures ... c'est d'abord ça l'esprit du Trail !